

Compléter le cadre ci-dessus avec les coordonnées du Comité concerné

## REGLEMENT EPREUVE ROUTE SAISON :

DATE : ..... CLUB : .....

CONTACT (Nom, Tél. & Courriel) : .....

NOM DE L'ÉPREUVE (+ CP-VILLE) : .....

ÉPREUVE du CHALLENGE PRINTEMPS NOCTURNES AUTOMNE HORS

REMISE DES DOSSARDS

- ADRESSE COMPLETE : .....

COMMISSAIRE ou AIDE COMMISSAIRE MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR :

- NOM(S) Prénom(s) : .....

LONGUEUR		TYPE		OPENRUNNER	
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 <sup>ère</sup>					
2 <sup>ème</sup>					
3 <sup>ème</sup>					
4 <sup>ème</sup>					
5 <sup>ème</sup>					
Cadets					
Minimes					
Féminines		Suivant catégorie	Suivant catégorie	Suivant catégorie	

### ENGAGEMENTS (Règles et consignes applicables à l'épreuve) :

.....  
 .....

### ÉPREUVE RÉSERVÉE EXCLUSIVEMENT AUX LICENCIÉS FSGT

- TARIFS DES ENGAGEMENTS

- LICENCIÉS FSGT ADULTES : .....

- LICENCIÉS FSGT MINIMES & CADETS : .....

- ~~NON-LICENCIÉS FSGT ADULTES (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... :~~ .....

- ~~NON-LICENCIÉS MINIMES & CADETS (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... :~~ .....

~~Non-Licenciés (sans fédération) : présentation d'un certificat médical de moins de 6 mois autorisant la pratique du cyclisme en compétition~~

### OBSERVATIONS :

- Épreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.
- Les 1ères catégories courront dans le peloton des 2èmes catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course.
- Braquets Minimes garçons et filles : 7,01m (46x14) - Braquets Cadets garçons et filles : 7,62m (50x14)
- En accord avec les Commissaires et en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer les pelotons
- Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tour
- Le port du maillot est obligatoire pendant l'épreuve et pour recevoir les récompenses
- **Tout coureur qui abandonne doit obligatoirement indiquer son numéro de dossard au podium des commissaires.**